

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 juillet 2024

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à 18h00, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de La Gacilly, sous la présidence de Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 4 juillet 2024

| |
|---------------|
| Présents : 17 |
| Absents : 12 |
| Votants : 23 |

Présents : Jacques ROCHER, Delphine BOULANGER, Jean-Yves DREAN, Nicolas PIROT, Catherine LE CHENE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Jo GUILLOUCHE, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Sylvie ROLLO, Pierrick HERCELIN, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Pierre CHOUPEAUX, Soazig GUERIN, Mallory CANCOUET

Absents : Sophie NICOLE (donne pouvoir à Catherine LE CHENE-COLLEAUX), Olivier ATHIMON, Solange THOMAS-RUBEAUX, Chantal THERENE-NAEL, Christine RICHARD, Eric VAUCELLE (donne pouvoir à Philippe NOGET), Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Nicolas PIROT), Frédéric GLON, Karine BRANCHE (donne pouvoir à Fabrice GENOUEL), Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT (donne pouvoir à Jean-Yvon CASTEL), Hélène MAGRE (donne pouvoir à Pierre CHOUPEAUX)

Soazig GUERIN a été élue secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Soazig GUERIN secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Juin 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Juin 2024.

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des décisions du Maire

1. Projets Structurants – Eco quartier des Rives de l’Aff : Marché public pour les Aménagements paysagers et le Mobilier-Présentation de l’avenant N° 1
Rapporteur : Philippe NOGET
2. Bâtiment – Attribution du marché public de maîtrise d’œuvre pour les travaux de rénovation du bâtiment Médiathèque de La Chapelle-Gaceline en une Maison d’Assistants Maternelles
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
3. Bâtiment – Attribution du marché public de maîtrise d’œuvre pour les travaux de rénovation du bâtiment communal ex-trésorerie en une Maison France Services
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
4. Voirie – Attribution du marché public de maîtrise d’œuvre pour les travaux de voirie (Rue de La Liberté, Rue de La Roche Piquée, Allée des Villes Jeff, Rue de l’Ecole)
Rapporteur : Nicolas PIROT
5. Urbanisme – Débat du Projet d’Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) modifié
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
6. Urbanisme – Mise à l’information en vue de l’arrêt du P.L.U.
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
7. Mobilités Douces – Informations sur les possibilités de développement des transports en calèche
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
8. Questions diverses

Présentation de Mme Sandrine CURTO, en charge du secrétariat de l’accueil des mairies annexes et de tâches comptables

Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s’agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions ont été envoyées en pièces annexes.

| |
|---|
| 1. Projets Structurants – Eco quartier des Rives de l’Aff : Marché public pour les aménagements paysagers et le Mobilier- Présentation de l’avenant N° 1 |
|---|

Rapporteur : Philippe NOGET

Il est rappelé que, dans le cadre des travaux de l’éco-quartier des Rives de l’Aff, le lot N° 2 concernant les aménagements paysagers et le mobilier a été attribué à l’entreprise ID VERDE pour un montant H.T. de 412 574,08 € H.T.

Il est présenté l'avenant N° 1 à ce marché correspondant à la réalisation d'une clôture le long du Chemin des Marbriers.

Le montant de cet avenant est de 8 247,60 € H.T. et le nouveau montant de ce lot N° 2 est de 420 821,68 € H.T.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. Bâtiment – Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du bâtiment Médiathèque de La Chapelle-Gaceline en une Maison d'Assistants Maternelles

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Le Conseil Municipal en date du 26 avril dernier a émis un avis favorable pour le lancement d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'une Maison d'Assistants Maternelles.

La publication de passation de ce marché public a été réalisée sur le site Megalis.

Il est rappelé que le coût de ce projet est estimé à 100 000 € H.T. et que les subventions de la C.A.F. et du Département du Morbihan sont de 80 %.

Trois entreprises ont déposé une offre.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 11 juillet 2024. En se basant sur le rapport d'analyse des offres, les membres de la CAO ont émis le souhait de retenir La Fabrik d'Architectures pour un montant de 17 000 € H.T.

Il est donc demandé de valider l'avis émis par la CAO.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3. Bâtiment – Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du bâtiment communal ex-trésorerie en une Maison France Services

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Le Conseil Municipal en date du 26 avril dernier a émis un avis favorable pour le lancement d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'une Maison d'Assistants Maternelles.

La publication de passation de ce marché public a été réalisée sur le site Megalis.

Il est rappelé que le coût de ce projet est estimé à 100 000 €. H.T.

En matière de financement, il pourrait être envisagé l'octroi d'une subvention départementale de l'ordre de 21 000 € en remplacement d'une aide précédemment obtenue pour des travaux de rénovation de la salle Giboire. Des fonds Etat, de type D.E.T.R. ou bien Fonds Vert seront sollicités.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 11 juillet 2024. En se basant sur le rapport d'analyse des offres, les membres de la CAO ont émis le souhait de retenir La Fabrik d'Architectures pour un montant de 17 000 € H.T.

Il est demandé de valider l'avis émis par la CAO.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Voirie – Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie (Rue de La Liberté, Rue de La Roche Piquée, Allée des Villes Jeff, Rue de l'Ecole)

Rapporteur : Nicolas PIROT

Le Conseil Municipal en date du 30 mai dernier a émis un avis favorable pour le lancement d'un marché public de maîtrise d'œuvre pour la création de quatre futurs aménagements de voirie :

- Rue de La Liberté
- Rue de la Roche Piquée
- Allée des Villes Jeff
- Rue de l'Ecole

La publication de passation de ce marché public a été réalisée sur le site Megalis.

Il est rappelé que le coût de ce projet est estimé à 400 000 € H.T.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 11 juillet à 14 h 30 pour proposer le choix d'un maître d'œuvre retenu pour la réalisation de cette opération.

Quatre entreprises ont retiré le D.C.E. (Dossier de Consultation des Offres) et seuls deux ont présenté leurs offres.

Face aux manques d'offres permettant de bénéficier d'une comparaison tant sur le plan technique que du point de vue financier, il est proposé de rendre infructueux ce présent marché. Il sera relancé une simple consultation auprès des quatre entreprises concernées.

Il est demandé de valider l'avis émis par la CAO.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Urbanisme – Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) modifié

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

En rappelant que, en date du 27 septembre 2019, le Conseil Municipal a délibéré pour l'élaboration du P.L.U. portant sur l'ensemble du territoire communal de la commune nouvelle de La Gacilly, le débat relatif aux orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) s'est déroulé lors de la séance du 25 octobre 2022.

Ce document doit faire l'objet de modifications mineures pour tenir des ultimes éléments réglementaires et techniques des destinations envisagées pour l'habitat, les équipements collectifs et de service au public, les activités.

Le cabinet K URBAIN, en charge du suivi de notre P.L.U., présente ces modifications., lesquelles font l'objet d'un vote.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Urbanisme – Mise à l'information en vue de l'arrêt du P.L.U.

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

Tout projet du P.L.U. est constitué des documents suivants :

- Rapport de présentation (diagnostic, état initial de l'environnement) : REALISE
- Du P.A.D.D.
- D'un règlement écrit et graphique
- Des Orientations d'Aménagements et de Programmation (O.A.P.)
- Autres pièces annexes : annexes sanitaires, liste des servitudes, liste des emplacements réservés

Le projet de P.L.U. arrêté doit être soumis pour avis aux personnes publiques associées qui disposent d'une durée de trois mois pour émettre leurs avis. Il s'ensuit la procédure de l'enquête publique d'une durée d'un mois avec au minimum 15 jours supplémentaire pour l'obtention du rapport du commissaire-enquêteur.

L'approbation du P.L.U. pourrait être envisagée entre mars et mai 2025.

Le cabinet K URBAIN, en charge du suivi de notre P.L.U., présente, pour information, les documents concourant à l'arrêt du P.L.U.

VOTE : PAS DE VOTE

7. Mobilités Douces – Evocation des possibilités de développement de transports en calèche

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

En lien avec l'identité de La Chapelle-Gaceline pour les projets tournés autour du cheval, il peut être proposé durant la saison estivale et à titre expérimental le transport des personnes en calèche.

Dans le prolongement de la mise en place du nouveau plan de circulation, la perspective de proposer une « palette » de transports alternatifs à la voiture confèrerait à la commune un complément à sa vocation touristique.

Il est rappelé qu'une régie municipale portant sur le transport en calèche a déjà été créée et que les tarifs municipaux de transport hippomobile ont déjà été votés :

TRANSPORT HIPPOMOBILE

| | ADULTE | ENFANT (de 3 à 12 ans) | Adultes et/ou enfants |
|--|---------|------------------------|-----------------------|
| Circuit de 30 minutes par personne | 5,00 € | 3,00 € | |
| Circuit de 1h par personne | 8,00 € | 4,00 € | |
| Circuit de 1h30 par personne | 11,00 € | 5,00 € | |
| Circuit de 1h pour groupe (8 personnes) | | | 60,00 € |
| Circuit de 1h famille (2 adultes et 2 enfants) | | | 20,00 € |

Il est évoqué les possibilités de développement du transport en calèche.
Les tarifs tels qu'évoqués ci-dessus sont maintenus.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. Liaisons douces – Avenant N° 2

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

a) Liaisons Douces-Avenants au marché public

Dans le cadre des travaux d'aménagements des liaisons douces, un avenant a été dernièrement communiqué :

- Dans le cadre de l'aménagement des abords du Rahun pour consolider les berges par technique végétale. Ces travaux sont imposés par la DDTM du Morbihan
- Montant de 7 349,00 € H.T.

Il est rappelé que le montant initial de ce marché public attribué à l'entreprise CHARIER TP est de 328 122,10 € HT.

Ce présent marché passe à un nouveau montant de 335 572,10 € HT

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10 Travaux – Lancement du marché public d'enrobés à froid de la Ville Jarnier et du Pâtis

Rapporteur : Nicolas PIROT

Lors du vote du P.P.I., il a été programmé dans la partie « Voirie et Réseaux » les travaux d'enrobés à froid accompagnés par des aménagements de sécurité pour le PATIS.

Ces opérations sont prévues à la suite des travaux d'assainissement réalisés en 2021-2022.

Considérant que le coût total a été évalué à un montant estimatif de 100 000 €, il est proposé de lancer une consultation d'un marché public en vue d'obtenir des offres d'entreprises de Travaux Publics.

Considérant que ces travaux devraient être engagés au plus tard en octobre prochain, la commune est dans l'obligation de délibérer dès à présent pour valider les offres lors du prochain conseil municipal du 13 Septembre prochain.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

11. Finances – Octroi d’une subvention exceptionnelle en faveur de l’UNC La Gacilly

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

L’UNC de La Gacilly a fait part d’une demande de subvention exceptionnelle pour l’achat d’un drapeau brodé pour cérémonies. Le devis transmis par cette association est d’un montant de 1 444,20 € TTC

En 2024, lors du vote des subventions aux associations, il a été octroyé une somme de 500 €.

La commune avait été destinataire d’une demande similaire de la part de l’UNC de Glénac et il avait été proposé d’attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 50% du montant sollicité.

Le montant de cette subvention exceptionnelle s’élève donc : $1\,444,20 \times 50\% = 722,10 \text{ €}$

VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ

12. Finances – Ouverture d’un compte à terme

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Par délibération en date du 20 octobre 2023, le conseil municipal avait délibéré pour la contraction d’un emprunt à hauteur de 4 millions d’€ destiné à financer les deux investissements prioritaires de l’année 2024.

Les conditions de cet emprunt sont les suivantes :

- Taux fixe de 3,82 %
- Durée sur 20 années
- Versement en totalité au 1^{er} juin 2024
- Montant des échéances de remboursement en 2024 : 143 471,80 €
- Montant des échéances en 2025 jusqu’en 2044 : 286 943,60 €

Un article de la loi de finances pour 2004 définit le régime qui encadre les possibilités de placements par les collectivités.

Peuvent faire l’objet d’un placement les fonds qui proviennent de :

- Recettes exceptionnelles
- L’aliénation d’un élément du patrimoine
- D’emprunts dont l’emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité : la commune doit justifier de l’impossibilité temporaire de réaliser des dépenses qui ne dépendent ni de sa volonté, ni de son action.

Après contact auprès de Monsieur Bioret, la commune a évoqué les travaux futurs de la construction d’une nouvelle cantine scolaire. Le retard d’une année avec le cabinet NEPSSEN fait que cette opération va démarrer au mieux en juin 2025 pour une livraison en juin 2026.

Notre demande d’ouverture de comptes à terme est répartie de la façon suivante :

- Montant de 1,5 millions d’€ sur 12 mois
- Montant de 1 million d’€ sur 6 mois

Suivant les taux applicables à compter du 6 juin 2024, le montant des intérêts pour ces deux placements est de : 70 950 €.

Pour info, chaque annuité trimestrielle de remboursement de l’emprunt représente 71 735, 90 €

Il est demandé de délibérer sur l'ouverture des 2 Compte à Terme.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 20h30

Le Maire,
Jacques ROCHER



La secrétaire de séance,
Soazig GUÉRIN

